



Titre Professionnel ADVF (Assistant(e) de Vie Aux Familles)

INSCRIT AU RNCP

OBJECTIFS PROFESSIONNELS DE LA FORMATION

Le Titre Professionnel ADVF, inscrit au RNCP, permet de se préparer et d'accéder à un métier d'aide à la personne et aux familles. En effet, ce premier niveau reconnaît les compétences acquises sur trois axes :

- Assister la personne dans l'entretien de son cadre de vie et dans la préparation de ses repas en respectant son intimité, ses goûts et ses habitudes.
- Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien tout en contribuant à leur autonomie physique intellectuelle et sociale
- Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile en favorisant l'accompagnement des apprentissages de base et leur socialisation dans les activités

PROGRAMME

Entretenir le logement et le linge d'un particulier

- Prendre contact et organiser les tâches avec la personne
- Prévenir les risques domestiques et travailler en toute sécurité
- Veiller à respecter l'intimité, les goûts et habitudes de la personne
- Pratiquer les techniques et gestes professionnels requis pour l'entretien d'un logement, du linge

Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

- Établir une relation professionnelle avec la personne et son entourage
- Organiser avec les personnes les actes à accomplir
- Prévenir les risques, établir un relais
- Contribuer au maintien de l'autonomie de la personne
- Pratiquer les techniques et gestes professionnels appropriés
- Adapter son intervention à la personne en situation de handicap
- Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

- Communiquer et assurer un relais avec les parents
- Organiser l'intervention avec un ou plusieurs enfants
- Prévenir les risques et assurer la sécurité
- Accompagner les apprentissages de base et proposer des activités adaptées
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels adaptés aux enfants

DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDES

POURSUITE D'ÉTUDE :

- DE d'aide-soignant (Dispense des modules 1, 4 et 5)
- DE Auxiliaire de vie sociale (DEAVS) (dispense des modules DC2 et DC3)
- Bac Professionnel SAPAT en 2 ans.

CONTACT



DISASSINI Audrey

info.genechformation@
institutdegenech.fr



28 rue Victor Hugo
59810 Lesquin



03 20 62 29 99



www.institutdegenech.fr



DES MÉTIERS SONT ACCESSIBLES SUITE À L'OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL ADVF :

- Aide à domicile
- Assistant de vie
- Auxiliaire de vie

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- **Méthodes pédagogiques :** positionnement et individualisation des parcours, apports théoriques concrétisés par des mises en situation, échanges de pratique, jeux de rôle, reprise du vécu entrepris, examens blancs.
- **Moyens technique :** 3 plateaux techniques dont 1 agréé par le Ministère de l'emploi pour la certification de la formation.
- Les salles sont équipées de vidéo projecteurs et d'Apple TV

MODALITÉS

PUBLIC

- Toute personne désireuse de travailler et communiquer auprès de personnes fragilisées.
- Être âgé de 16 ans

PRÉREQUIS

- Pour suivre la formation dans de bonnes conditions, il est souhaitable de savoir parler, lire, écrire et compter en français.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Entretien individuel et test de positionnement
- Délais d'accès : Entretien dans les 30 jours suivant le 1^{er} contact.
- Avoir un contrat d'apprentissage ou un Contrat de professionnalisation

DATES, DURÉE

6 à 12 mois.

Minimum 300 heures de formation en centre, durées indicatives et ajustables en fonction des besoins de d'entreprises.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les 3 modules sont évalués en fin de formation permettant d'obtenir 3 CCP (Certificats de compétences professionnelles)

L'obtention d'un CCP, donne le droit de se présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de la validité du titre.

VALIDATION / SANCTION

Titre professionnel de niveau 3 délivré par le ministère de l'Emploi d'Assistant(e) De Vie aux Familles ou Certificats de compétences professionnelles si certification partielle

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 20 participants

TARIFS DE LA FORMATION

Sur un minimum de 400 heures.

Le coût de la formation s'élève à 12,75€ / heure

Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA.

Le reste à charge pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul.

- plus d'info sur le salaire et les aides aux apprentis sur le site internet

ACCESSIBILITÉ

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

